

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Band: 4 (2002)

Heft: 2

Artikel: L'homosexualité, un sujet tabou au sein des clubs?

Autor: Sakobielski, Janina / Lehmann, Anton

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995928>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'homosexualité, un sujet tabou

Les mentalités ont évolué en matière d'homosexualité. Et pourtant, une étude menée dans le canton de Bâle montre qu'au sein des clubs sportifs la discrimination n'a pas disparu, au contraire...

Janina Sakobielski

Dans les statuts nouvellement révisés du Bürgerturnverein de Bâle (société de gymnastique), on peut lire, à l'article 4, que «toute forme de discrimination fondée sur le sexe, les convictions politiques, la confession, la nationalité, la race, les préférences sexuelles ou autres, est à proscrire». Le message semble on ne peut plus clair: tout le monde a le droit d'exercer son sport au sein d'un club. Pourtant, les lesbiennes et les gays sont bien plus souvent victimes de préjugés qu'on ne le supposait jusqu'ici.

Encore beaucoup de réticences

S'il est clairement établi aujourd'hui, à la lumière des connaissances acquises dans le domaine de la psychologie, que l'homosexualité n'a rien d'une maladie psychique ou physique, mais qu'elle constitue une forme de sexualité comme une autre, elle n'en suscite pas moins toujours des images plutôt négatives. Des études réalisées en Allemagne et en Suisse montrent que respectivement 81% et 65% (Suisse) des homosexuels interrogés parlent de discrimination au travail. En d'autres termes, on peut supposer qu'un tiers seulement de la population en général n'a pas de préjugés vis-à-vis des homosexuels.

Les clubs sportifs sur la sellette

Mais qu'en est-il dans les clubs sportifs? Pour répondre à cette question, le comité de l'association Lesbian & Gay Sport Regio Basel (L&G) a suggéré de lancer une étude, qui a été conçue et réalisée en collaboration avec Sport Basel (association faîtière du sport privé). Dans le cadre d'une première enquête, on s'est penché sur le sentiment qu'éprouvaient les gays et les lesbiennes dans leur club. Il s'agissait avant tout de savoir si les homosexuels avaient l'impression d'être victimes de certaines formes de discrimination, et, dans l'affirmative, de voir comment ils vivaient cela. Une seconde enquête a été menée auprès des entraîneurs et des fonctionnaires des deux sexes pour savoir s'ils avaient déjà observé certaines formes de discrimination vis-à-vis des homosexuels, ou si des mesures concrètes avaient été prises dans leur club pour éviter ce genre de problèmes.

Sensibiliser le public

Les résultats de cette étude montrent que l'homosexualité est un sujet que l'on aborde peu ou pas du tout dans les clubs de sport. Il est toutefois évident que le problème n'est pas résolu pour autant. Dans un prochain temps, le groupe de travail entend mettre au point des mesures en vue de sensibiliser le public au thème de l'homosexualité et de la discrimination dans le sport.

On peut relever que l'étude a eu un impact positif dans certains domaines, comme le montre l'article des statuts de la société de gymnastique que nous avons cité au début.

Le fait d'inscrire dans les statuts d'un club l'interdiction de toute forme de discrimination constitue certainement un pas important pour que les personnes concernées puissent vivre leur homosexualité sans courir le risque d'être traitées différemment ou d'être mises à l'écart.

m

Source: Calmbach, Beatrice et al.:

Diskriminierung von Lesben und Schwulen im Basler Vereinssport, 2001. Pour obtenir le texte de l'étude (en allemand), s'adresser à l'auteure: bcalmbach@freesurf.ch

Un début d'enquête

Etant donné que l'étude s'est cantonnée à la région bâloise et que le taux de réponse a été faible (5%, c'est-à-dire 108 questionnaires renvoyés sur 2000), il convient de considérer les résultats avec prudence. L'enquête fournit toutefois certains points de repère et informations sur un problème dont on ignore encore beaucoup d'aspects.

Des expériences négatives pour deux tiers des homosexuels

L'étude a mis en lumière le fait que 65% des lesbiennes et des gays ont déjà eu le sentiment d'être traités différemment dans leur club sportif en raison de leur homosexualité. Le pourcentage est sensiblement plus élevé chez les hommes (74%)

crimination

ou au sein des clubs?

Commentaire Commentaire Commentaire Commentaire Commentaire Commentaire

Les mentalités évoluent!

Le très faible taux de retour (5%) devrait stimuler l'esprit critique des chercheurs en les incitant à utiliser d'autres instruments pour compléter les connaissances, par exemple des interviews qualitatives de spécialistes et de personnes concernées. Plus que l'envoi manifestement raté du questionnaire, c'est le manque d'ancrage historique qui me dérange. Est-ce que rien n'aurait donc changé pour les homosexuels ces 25 dernières années? En fait, nous devons de nombreux changements, de nombreuses conquêtes à l'engagement courageux des lesbiennes et des gays. Au lieu de se lamenter sur leur sort et de cacher éternellement leur homosexualité, ceux-ci ont défendu publiquement leur droit à une identité sexuelle propre et lutté ouvertement contre les discriminations dont ils étaient l'objet, ce qui a poussé l'Eglise et l'Etat à revoir radicalement leur position. A l'heure actuelle, l'Eglise étudie sérieusement la possibilité de donner le feu vert aux couples homosexuels – avant, on parlait de tendance «contre nature» et de ma-

ladie –, et en droit civil, il ne faudra sans doute plus attendre très longtemps avant que les homosexuels puissent adopter des enfants.

Dans le sport, des changements se dessinent également, comme on peut le voir sur le site de la European Gay and Lesbian Sport Federation (www.gaysport.org/eglsf). Sous le nom d'Euro Games, des homosexuels mettent sur pied des manifestations sportives internationales qui resteront gravées dans la mémoire des participants comme des spectateurs. C'est ainsi que, en 2000 à Zurich, on a vu que le sport pouvait jeter des ponts entre homosexuels et hétérosexuels.

Il n'est pas étonnant, comme le montre l'étude, que la majorité des hétérosexuels ne se rendent pas compte de la discrimination dont les homosexuels sont victimes, ou qu'ils n'en prennent conscience que lorsque ceux-ci leur en parlent. Quant à savoir si le fait d'interdire toute discrimination dans les statuts d'un club sportif constitue le bon instrument pour empê-

cher les atteintes à l'identité sexuelle, on ne le saura qu'après s'être penché très sérieusement sur la question.

Même si, d'un point de vue général, on observe une plus grande tolérance, il convient de rester attentif afin de déceler toute forme de discrimination latente ou manifeste, dans le sport comme ailleurs. Le fait de dénoncer résolument des attaques contre les homosexuels doit devenir un geste qui va de soi. Les plaisanteries et les obscénités qui circulent notamment dans les sports dits «masculins» et qui comptent parmi les formes de discrimination les plus subtiles sont encore trop rarement condamnés.

Anton Lehmann

anton.lehmann@baspo.admin.ch

que chez les femmes (59%). Les attaques verbales (plaisanteries sur les homosexuels, par ex.) dominent, avec 56%. Il est en revanche rare que des lesbiennes ou des gays ne soient pas sélectionnés pour certains matchs ou postes en raison de leur homosexualité (6%). 2% des personnes interrogées ont en outre indiqué avoir été agressées physiquement.

Une majorité contre les interdictions de discrimination!

Parmi les personnes interrogées qui occupent un poste d'entraîneur ou de fonctionnaire, 3% seulement indiquent avoir observé une forme ou l'autre de discrimination à l'égard des homosexuels dans leur club. Elles ne sont en outre que 22% à penser qu'il y a des homosexuels dans leur

club. Etonnamment, 72% des sondés sont contre le fait que l'on interdise toute forme de discrimination dans les statuts de leur club. L'étude montre en outre que l'hostilité vis-à-vis des homosexuels est moins répandue chez les femmes et les jeunes que chez les hommes et les personnes plus âgées.

Une question peu abordée

Au total, 41% des lesbiennes et des gays ont déjà jugé nécessaire de dissimuler leur homosexualité. Ici encore, le pourcentage est plus élevé chez les hommes (50%) que chez les femmes (35%). 3% seulement des gays et des lesbiennes parlent ouvertement de leur homosexualité en présence de leurs camarades de club.

Des mauvaises expériences à l'école aussi

L'étude s'est également intéressée aux expériences que les homosexuels avaient faites dans le sport scolaire et à l'influence que celles-ci avaient eu sur la poursuite de leur cursus sportif. Alors que 41% des lesbiennes indiquent avoir fait des expériences qui ont eu une influence positive (influence négative: 13%, pas d'influence: 46%), 43% des gays estiment que les expériences faites ont eu un impact négatif (positif: 16%, négatif: 41%).